

Appel à projet Offre en santé sexuelle et reproductive (SSR) à destination des jeunes (actions 29 et 45 du PNSP)

I. CONTEXTE

En France, de nombreux indicateurs liés à la santé sexuelle sont peu satisfaisants et démontrent que les approches centrées sur l'individu et les pathologies ont atteint leurs limites. Sur le territoire guyanais, les indicateurs et constats sont d'autant plus préoccupants :

- Une entrée précoce dans la vie sexuelle, l'âge moyen au premier rapport sexuel étant de 15,6 ans contre 17,5 ans dans l'Hexagone,
- Une part de grossesse chez les mineures sept fois supérieure à la métropole,
- Le nombre d'IVG chez les mineures quatre fois supérieur à la métropole (29,1 IVG/ 1000 femmes de 15 à 17 ans contre 7,6 dans l'hexagone).
- Des perceptions plutôt négatives à l'égard de la contraception, 43% des guyanais pensent que « la pilule peut rendre stérile », 25% pour le stérilet. Seules 20% des personnes interrogées savent que la contraception d'urgence ne présente pas de risque pour leur santé même en cas de prise répétée.
- 200 nouvelles infections au VIH chaque année en Guyane
- Des violences faites aux femmes en hausse, en particulier 30% des guyanaises interrogées déclarent qu'elles ne souhaitaient pas vraiment leur premier rapport sexuel (contre 16% en Métropole). Les professionnels (travailleurs sociaux, personnels médicaux, éducation nationale, associatifs) soupçonnent un grand nombre d'abus sexuels, surtout pour les plus jeunes femmes (dès l'âge de 10-12 ans).

II. OBJECTIFS

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations nationales définies par le plan national de santé publique (PNSP), un financement spécifique a été alloué à la Guyane pour la déclinaison d'une offre en santé sexuelle et reproductive à destination des jeunes :

- le développement d'actions innovantes en santé sexuelle et reproductive ;
- le développement d'actions hors les murs et mobiles des structures en santé sexuelle à destination des jeunes en tenant compte des besoins spécifiques et des ressources existantes;
- le renforcement du tissu associatif (notamment par le développement de l'ingénierie locale),
- l'adaptation à la situation locale et aux cultures locales des outils nationaux de prévention en matière de prévention des Infections sexuellement transmissibles.

III. POPULATION CIBLE

Jeunes de 11 à 25 ans en particulier mineurs, précaires et/ou vulnérables.

IV. DEPOT DU DOSSIER

Déposez votre demande de subvention à l'Agence Régionale de Santé de Guyane en transmettant le dossier CERFA n°12156*05 et la fiche de présentation de l'action à l'adresse suivante : ARS-GUYANE-PREVENTION@ARS.SANTE.FR

Toutes les demandes devront être transmises en version électronique (Dossier + fiche).

De plus, une version papier avec l'attestation sur l'honneur signée et les pièces justificatives devra être transmise en 2 exemplaires à l'Agence Régionale de Santé de Guyane :

**A l'attention de Mme la directrice générale
de l'Agence régionale de santé de Guyane
66, avenue des Flamboyants – CS 40696
97336 – Cayenne cedex**
au plus tard le 31 août le cachet de la poste faisant foi.

Pour tout renouvellement de demandes de subventions, un bilan d'étape (**annexe 1 de la convention + bilan financier provisoire**) devra être obligatoirement transmis.

Nous rappelons que l'association Guyane Promo Santé (contact@gps.gf) et les coordinations territoriales respectives (Estelle Jacoud : estelle.jacoud@ch-cayenne.fr ; Anaëlle Gourmelon : anaellegourmelon.slm@gmail.com ; David le Néchet ader.kourou@orange.fr) peuvent vous accompagner dans le montage de vos projets.

V. INSTRUCTION DU DOSSIER

Lors du dépôt par mail de votre dossier, un accusé de réception vous sera adressé.

Tous les dossiers reçus dans le cadre de cet appel à projets seront instruits.

Les critères de recevabilité sont les suivants : complétude du dossier, forclusion de la date, budget nécessaire supérieur à 25 000 €.

Une attention particulière sera portée sur :

- les projets répondant à des besoins identifiés en particulier en termes d'accès aux soins,
- l'adéquation entre les actions annoncées et les objectifs attendus,
- la collaboration entre les différents partenaires concernés par les actions annoncées.

Ces dossiers seront, ensuite, présentés au comité de sélection de l'ARS.

VI. CONTACTS

Afin d'éviter tout écueil (dossier hors cadre de l'appel à projets, méthode inappropriée, partenariat insuffisant...), contactez au plus tôt vos correspondants pour préciser avec eux le cadre de votre projet : ars-guyane-prevention@ars.sante.fr

Nathalie PAREZ
Médecin de santé publique
Tél : 0594 25 72 45
Courriel : nathalie.parez@ars.sante.fr

Shirley COUPRA
Responsable du service de Prévention et Promotion de la Santé
Tél. : 0594 25 72 73
Courriel : shirley.coupra@ars.sante.fr

Francine SASSON
Coordinatrice territoriale en santé publique
Tél. : 0594 25 72 76
Courriel : francine.sasson@ars.sante.fr